



**Célébration de la 200ème session du Conseil exécutif de l'Unesco
04 - 18 Octobre 2016**

**Message de Olabiyi Babalola Joseph Yai
Ancien Président du Conseil exécutif de l'Unesco
(2007-2009)**

Pour que le conseil exécutif puisse remplir son mandat constitutionnel "d'assurer une mise en œuvre efficace et rationnelle " du programme de notre organisation, il faudra qu'il s'invente un mécanisme tel que tous les états-membres, à un niveau ou à un autre de représentation, aient la possibilité de dire leur mot sur l'exécution du programme par le secrétariat. Ce n'est pas le cas à présent. Je me permets donc de suggérer un mécanisme en deux étapes, un mécanisme à deux étages :

1) en amont:

Un mois avant le début de chaque session du conseil, le chef du secrétariat enverra à tous les états-membres un document qui sera un rapport d'étape où n'apparaissent que les points du programme devant faire l'objet d'un compte rendu à cette session, plus les initiatives qu'il entend prendre.

Les groupes électoraux feront en sorte que leurs calendriers de réunions leur permettent de se pencher sur ce texte avant les réunions du bureau du conseil exécutif. Les vice-présidents du conseil reflèteront les observations des états-membres de leurs groupes respectifs et un dialogue s'organise ainsi, déjà au sein du bureau du conseil qui ne se contente plus de son rôle de confectionneur du programme de la session du conseil.

Je voudrais faire remarquer que le document que je suggère est différent, par son contenu et son audience, donc par sa nature, du rapport abrégé que, depuis l'administration Matsuura, le secrétariat fait parvenir à tous les membres du conseil exécutif quelques jours seulement avant sa séance d'ouverture

2) en aval, c'est à dire pendant la session du conseil: Je voudrais répéter un constat que j'ai toujours fait lorsque j'étais président: à savoir que notre "débat général" n'a de général que le nom. Tout au plus avons-nous des réactions, des commentaires venant d'états-membres ou de groupes d'états-membres sur le rapport du directeur général. Il y a donc, au mieux, un dialogue sur le plan vertical, entre les états-membres du conseil exécutif et le secrétariat. Les dialogue entre états-membres, qui doit constituer l'essentiel de tout débat s'il veut mériter le qualificatif de " général", est jusqu'à ce jour inexistant. Une "exécution rationnelle" sans débits entre les membres est tout simplement illusoire.

Je propose donc qu'une demi-journée au moins soit réservée au débat entre états-membres sur l'exécution du programme. Les suggestions faites plus haut en ce qui concerne l'amont faciliteront un tel débat qui s'avère indispensable pour atteindre l'objectif d'une exécution rationnelle et effective de nos programmes. Un tel débat préparerait ceux menés en commissions et les rendrait plus inclusifs, car il est à remarquer que beaucoup d'états restent muets dans les travaux en commissions, faute d'avoir eu une réelle expérience de débats sur les initiatives du secrétariat en plénière ou au niveau des groupes. Ainsi, nombre de nos décisions sont prises par un consensus douteux.